

## COALITION CITOYENNE POUR MIEUX VIVRE ET MIEUX VIEILLIR (C2V2)

### RECOMMANDATIONS AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA SITUATION DES FEMMES ÂNÉES.

20 MARS 2019

Les femmes âgées, au Québec et au Canada, vivent en majorité dans la pauvreté, surtout si elles vivent seules. Et ce malgré l'inscription automatique au Supplément de Revenu Garanti (SRG) récemment décidée par Ottawa, puisque cette nouvelle mesure ne vise que les nouvelles inscriptions. «Si on utilise la mesure de faible revenu, nous voyons que la pauvreté chez les âgés a augmenté d'un point bas de 3,9 % en 1995 à 11,1 % en 2013», mentionne une étude de l'Institut Broadbent.

Si on discutait un peu des femmes âgées à la retraite : Que dire des femmes âgées qui n'ont pas ou peu de régime de pension à leur retraite. Statistique Canada en 2011 nous mentionnait que 52% des femmes âgées versus 42% des hommes étaient assez pauvres pour recevoir le Supplément de revenu garanti au Fédéral.

Elles se retrouvent plus pauvres parce que :

- . Salaires moins élevés
- . Travail atypique plus fréquent
- . Espérance de vie plus élevée
- . Responsabilités familiales plus grandes
- . Conciliation travail-famille
- . Proches en perte d'autonomie
- . État de santé relié à la pénibilité des emplois, départ précoce à la retraite

C'est cette pauvreté et cet isolement qui expliquent en grande partie tous les autres problèmes : accessibilité réduite aux services publics de santé et de médication, de transport, de logement, de justice.

C'est pourquoi la priorité des priorités reste celle des revenus. Même en touchant la pension de Sécurité de la Vieillesse et le Supplément de revenu garanti dans sa totalité, les revenus plafonnent à 1 442\$ par mois. Cette

somme ne permet pas de vivre décentement, c'est-à-dire de se loger confortablement, de se nourrir et de s'habiller correctement, de se soigner, et encore moins de participer minimalement à la vie sociale, aux loisirs et aux événements culturels, sans oublier les coûts des transports et des voyages.

Dans leur majorité ces femmes âgées, après avoir travaillé toute leur vie, mis au monde et élevé des enfants et enrichi le pays par leur travail, se retrouvent dans une situation de «mort sociale» c'est-à-dire de survie biologique et d'attente de la mort, sans contact social réel et utile.

C'est pourquoi nous proposons :

1. L'augmentation immédiate et administrativement automatique des revenus de ces femmes âgées jusqu'à un minimum équivalent au seuil de faible revenu.

2. L'indexation régulière et trimestrielle de ce minimum, selon l'exemple de la PSV.

3. La création urgente d'un parc de logements sociaux abordables gérés par des Organismes sans but lucratif (OSBL) et des collectivités locales sans but lucratif : en 5 ans, il faudrait bâtir 50 000 logements abordables par année, en comptant le remplacement des logements sociaux déjà construits mais rendus trop inadaptés et même insalubres. Les loyers devraient être contrôlés pour être maintenus à un niveau décent et abordable. De plus ces logements devraient être placés sous la surveillance des résidents et des âgés de la communauté environnante nommés majoritairement au CA de ces établissements.

4. Au plan de la santé, l'accès à des médicaments gratuits grâce à un service national d'assurances médicaments. Mais aussi la mise en place de services gratuits et accessibles de prévention des risques associés à l'avance en âge : cures de mouvement, éducation alimentaire, dépistages réguliers via les CLSC et autres services publics, loisirs communautaires et « intelligents », participation sociale. Sans oublier le développement prioritaire d'une médecine gériatrique adaptée, interventionniste et active.

5. Au plan des transports, le développement de services de covoiturage (bénévole mais à frais remboursés), de transports adaptés pour les personnes moins autonomes ou carrément dépendantes.

6. Au plan de l'inclusion sociale, la création d'un corps d'écrivains publics salariés, destinés à rédiger (gratuitement pour les personnes âgées

à faible revenu) les correspondances administratives, les déclarations fiscales, les plaintes et appels divers, etc.

Toutes ces mesures devraient être inscrites localement, et gérées à partir des CLSC ou même des administrations municipales (mairies, MRC, mairies de quartier) et à frais partagés au plan canadien comme au plan local.

De plus dans chaque localité ou quartiers de villes moyennes ou d'agglomérations, serait facilitée la création de conseils d'aînés-es citoyennes désigné-es par leurs pairs et régulièrement renouvelés (maximum de 2 mandats) : ces conseils viendraient en appui des administrations locales et municipales pour les conseiller dans leurs priorités et dans leurs interventions, pour faire les pressions et opérer les contrôles nécessaires.

Toutes ces mesures pourraient être financées par un plan national et prioritaire de solidarité intergénérationnelle, dont les revenus proviendraient des recettes fiscales fédérales, mais aussi régionales et municipales. On pourrait par exemple économiser sur les armements et les budgets militaires, mais aussi créer une imposition pour les hauts revenus des plus riches (individus et entreprises). En matière de finances comme de mesures sociales, il n'y a pas de miracle : une meilleure répartition des richesses produites est la plus juste des solutions.

Ainsi, les femmes aînées disposeraient de revenus meilleurs et de services publics adaptés et renouvelés qui assureraient une fin de vie dans la dignité et hors de la pauvreté. Nous espérons que le travail du Comité de la Chambre des Communes sur la situation des femmes dépassera le stade des rapports et débouchera sur des résultats nécessaires et justes en faveur des femmes aînées démunies.

La Coalition citoyenne pour mieux Vivre et mieux Vieillir est prête à contribuer à cette réelle avancée de la justice sociale.

Louissette Hinton, présidente  
Les Membres de l'Exécutif C2V2